

Mairie

16 bis place du Maréchal Leclerc
37800 Sainte-Maure de Touraine
Tél : 02 47 65 40 12
télécopie : 02 47 65 65 76
www.sainte-maure-de-touraine.fr

Sainte-Maure-de-Touraine, le 11 mai 2015

N/Réf. : Affaire suivie par : Pascale Bonnamy - MC/MT
Objet : Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 mai 2015.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, le compte-rendu du Conseil municipal n° **05-2015** de la séance du **7 mai**. L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 9 avril 2015
2. Décisions du Maire
 - 2.1. *Droit de préemption*
 - 2.2. *Cimetière communal*
3. Conseil municipal
 - 3.1. *Désignation d'un délégué dans les commissions municipales et extra-municipales suite à une demande de changement*
4. Gestion financière
 - 4.1. *Décision modificative n° 1-2015 – Budget principal et Budget annexe Assainissement*
 - 4.2. *Convention de partenariat pour un portail commun des ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire*
 - 4.3. *Réponse à l'appel à projet : Programme National pour l'Alimentation*
 - 4.4. *Signature du compromis de vente de l'immeuble sis 22 place du Maréchal Leclerc*
 - 4.5. *Attribution de subventions aux associations*
5. Domaine et patrimoine
 - 5.1. *Instruction des actes et autorisations pris en application du Droit des Sols (ADS) – Convention de transition et de fin de la mise à disposition des services de l'Etat – Poursuite des missions de conseil d'assistance juridique et technique*
 - 5.2. *Aménagement de voirie entre le rond-point des Quatre Routes et la ZAC des Saulniers 2 : convention avec la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine*
6. Syndicats intercommunaux
 - 6.1. *SI Cavités 37 : adhésion et retrait de communes*
7. Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine
8. Informations diverses

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Maire,

Michel CHAMPIGNY

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MAI 2015, à 20h

L'an deux mille quinze, le sept mai, à 20 heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPIGNY, Maire.

Etaient présents : M. CHAMPIGNY, M. FILLIN, Mme FOUASSE, M. L'HERMINE, Mme VACHEDOR, M. ANDREANI, Mme THERET, M. LOIZON, Mme RICO, M. BLANCHARD, M. JACQUETTE, Mme FILLIN, M. MEGOEUIL, Mme DE PUTTER, M. GUERIN, Mme DRAULT, M. DELOUZILLIERE, Mme OUVRARD, M. BARILLET, Mme GOUZIL, M. TERRASSIN, Mme DURAND, M. GUITTON.

Etaient excusés : Mme SAILLARD, M. BASSEREAU (pouvoir à M. CHAMPIGNY), Mme MEGOEUIL (pouvoir à M. MEGOEUIL), Mme RIOLLET-COURTIAL (pouvoir à M. TERRASSIN).

M. Florent JACQUETTE est désigné comme secrétaire de séance.

✂ ✂ ✂

1. Lecture est donnée aux Conseillers des documents transmis :
 - Le 20 avril : le compte-rendu de la séance du 9 avril.
 - Le 29 avril : la convocation du Conseil municipal de ce soir avec les notes de synthèses afférentes et documents annexes.
 - Le 30 avril : un envoi complémentaire pour un nouveau point à l'ordre du jour : « attribution de subventions aux associations ».
2. Lecture est donnée aux Conseillers des documents remis sur table ce 7 mai :
 - Flyer sur l'exposition « Récup'ART » qui se tient jusqu'au 31 juillet à la Maison du Patrimoine
3. Prochain conseil municipal : 4 juin.

✂ ✂ ✂

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 9 avril 2015

M. le Maire demande au Conseil Municipal si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2015, envoyé aux conseillers municipaux le 20 avril.

Débat

Le compte-rendu du 9 avril 2015 n'appelant pas de commentaire, il est adopté à l'unanimité.

2. Décisions du Maire

2.1. Droit de préemption

Note de synthèse

- 1) M. le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la délégation confiée par le conseil municipal en date du 14 avril 2014, il a pris la décision de renoncer à exercer le droit de préemption de la commune sur les propriétés suivantes :

Section	N°	Propriétaires	Lieu-dit	Superficie
AE	103	Mme ROY Ginette	3 Ruelle Auguste Chevallier	81 m ²
AH	115 (p)	Consorts SAUVAGEON	13 rue de la Robinerie	1 472 m ²
AH	117 (p)	Consorts SAUVAGEON	13 rue de la Robinerie	56 m ²
AH	322 (p)	Consorts SAUVAGEON	13 rue de la Robinerie	422 m ²
AB	128	M. & Mlle GALLAUD	Villefranche	799 m ²
AB	129	M. & Mlle GALLAUD	11 rue Saint Michel	690 m ²
AB	150	M. & Mlle GALLAUD	Villefranche	78 m ²
AC	483	Madame DUFRESNE Monique	74 Av. du Gl de Gaulle	123 m ²
ZI	189	M. VILLEMONT – Mme BRUNEAU	3 Route du Louroux	1 020 m ²
AC	218 - 204 - 355 - 354 - 352	SCI LES TANNERIES	30 rue George Sand	3 371 m ²
ZY	176	M. & Mme LUMEAU	16 Bd Benoît de Sainte Maure	1 016 m ²

2) M. le Maire informe le Conseil municipal qu'en application de la délégation que lui a confiée le Conseil municipal en date du 14 avril 2014, il a pris la décision de renoncer à exercer le droit de préemption de la commune sur les fonds de commerce suivants :

Propriétaires	Lieu-dit	Activités
SARL LE CAFE DE LA MAIRIE	16 Place du Maréchal Leduc	CAFE – BAR – JEUX - BRASSERIE

Débat

M. le Maire indique que c'est une personne de Loches qui va reprendre le Café de la Mairie au 1^{er} juillet 2015. Elle doit mettre son établissement aux normes d'accessibilité, notamment par la pose d'une rampe.

2.2. Cimetière communal

Note de synthèse

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la délégation confiée par le conseil municipal en date du 3 juillet 2014, les concessions suivantes ont été vendues :

N°	TITULAIRE	EMPLACEMENT	DUREE	PRIX
2015-15	HERVÉ Claude	B-2-G-3	15ans	157,60 €
2015-16	BARON Michel	B-2-F-13	30ans	275,20 €
2015-17	AUBERT Patricia	B-2-D-14	30ans	275,20 €
2015-18	BUREAU Gaetan	B-3-G-3	30ans	275,20 €
2015-19	DE PUTTER Louis Jean	A-6-G-4	30ans	275,20 €
2015-20	CROSNIER	B-3-I-2	15ans	157,60 €
2015-21	NUYTS Laure	B-3-C-4	30ans	275,20 €

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de ces décisions qui seront portées au registre des délibérations du Conseil municipal.

3. Conseil municipal

3.1. Désignation d'un délégué dans les commissions municipales et extra-municipales suite à une demande de changement

Note de synthèse

Mmes DURAND et RIOLLET-COURTIAL ont émis le souhait de changer de commissions :

- 1) Commissions municipales
 - Environnement – Cadre de vie : Francine Durand souhaite remplacer Julie Riollet-Courtial
 - Vie scolaire – Jeunesse : Julie Riollet-Courtial souhaite remplacer Francine Durand
- 2) Commissions extra-municipales
 - Restauration scolaire : Julie Riollet-Courtial souhaite remplacer Francine Durand
 - Embellissement et Fleurissement : Francine Durand souhaite remplacer Julie Riollet-Courtial

Le conseil municipal est invité à valider ces changements.

Délibération n° 2015-MAI-N°01

Vu les demandes de Mmes Francine DURAND et Julie RIOLLET-COURTIAL visant à permuter leur désignation dans les commissions municipales « Environnement – Cadre de vie » et « Vie scolaire – Jeunesse » et extra-municipales « Restauration scolaire » et « Embellissement et Fleurissement »,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1) **APPROUVE la désignation de Mme Francine DURAND, conseillère municipale, dans :**
 - la commission municipale « Environnement – Cadre de vie » à la place de Mme Julie RIOLLET-COURTIAL,
 - la commission extra-municipale « Embellissement et Fleurissement » à la place de Mme Julie RIOLLET-COURTIAL,
- 2) **APPROUVE la désignation de Mme Julie RIOLLET-COURTIAL, conseillère municipale, dans :**
 - la commission municipale « Vie scolaire – Jeunesse » à la place de Mme Francine DURAND,
 - la commission extra-municipale « Restauration scolaire » à la place de Mme Francine DURAND.

4. Gestion financière

4.1. Décision modificative n° 1-2015 – Budget principal et Budget annexe Assainissement

Note de synthèse

➤ BUDGET PRINCIPAL

Ateliers relais Les Saulniers : Sur les conseils de notre Trésorier, afin de ne pas fausser l'analyse financière de la Commune, il y a lieu de donner une valeur vénale aux ateliers relais qui, à l'heure

actuelle, figurent dans l'état de l'actif (sous le n° 2013/1/2132) pour 0.18 € symboliques + les frais de notaires soit 5.069,18 €.

Considérant la vente des ateliers pour 360.000 €,

Considérant l'estimation de sa valeur actuelle (5.069,18 €),

Il est proposé au Conseil municipal de porter à 360.000 € la valeur vénale du bien figurant à l'inventaire (sous le n° 2013/1/2132 – valeur comptable 5.069,18 €) par l'opération suivante :

OPERATION 57

Recettes d'investissement

Chapitre 13 – article 1328 – (valeur vénale ateliers relais) + 354.930,82 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 – article 2132 (valeur vénale ateliers relais) + 354.930,82 €

➤ **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Les dépenses imprévues ne doivent pas excéder 7,50 % des dépenses réelles de fonctionnement. Au BP 2015 elles représentent 7,96 % des dépenses réelles de fonctionnement. Suite à une observation de la Préfecture, il y a lieu de rectifier en prenant la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 022 – dépenses imprévues - 349,00 €

Chapitre 011 - article 6228 (autres services divers) + 349,00 €

Débat

Christian BARILLET : Le trésorier a bien connaissance de ces budgets avant ? Il nous simplifierait la vie s'il faisait le contrôle.

M. le MAIRE : Oui, il les étudie, mais on ne va rien dire car il a la tête un petit peu en l'air parce qu'il va quitter Sainte Maure...

Philippe TERRASSIN : C'est de la simplification administrative ! Il ne faut pas oublier que le trésorier touche une indemnité de conseil tout de même.

Délibération n° 2015-MAI-N°02 : Décision modificative n°1-2015 - Budget principal

Considérant la vente des ateliers pour 360.000 €,

Après avoir entendu les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE la décision modificative budgétaire n° 1-2015 – budget principal 2015, telle que présentée ci-dessus.**

Délibération n° 2015-MAI-N°03 : Décision modificative n°1-2015 - Budget principal

Après avoir entendu les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE la décision modificative budgétaire n° 1-2015 – budget annexe Assainissement 2015, telle que présentée ci-dessus.**

4.2. *Convention de partenariat pour un portail commun des ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire*

Note de synthèse

Dans le but d'enrichir l'offre de nouveaux services au public en matière de N.T.I.C. (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), le Conseil Général œuvre actuellement à la mise en place d'un portail concentrant un ensemble de ressources numériques partagées dans les domaines de l'information, de la formation et du divertissement. Ce service permettra aux inscrits des bibliothèques du département d'accéder à distance à une offre de livres, de films et d'autoformation en ligne (code de la route, français langue étrangère, informatique).

Financé en partie par le Conseil Général dont la contribution s'élève à 15 000 € par an, le projet implique la participation financière des communes partenaires du projet à hauteur de 10 centimes par habitant et par an. Le coût de la facture pour la commune de Sainte-Maure-de-Touraine étant de 420.30 € par an.

A l'heure où l'offre numérique s'impose dans le paysage culturel, ce projet permet non seulement de mutualiser les ressources financières pour accéder à une offre enrichie, mais également de renforcer le rôle social des bibliothèques en contribuant à la réduction de la fracture numérique.

Afin de permettre aux Conseils municipaux des communes partenaires de prendre la mesure de la portée de cette initiative sur le plan de l'aménagement numérique du territoire, mais aussi de prendre connaissance du degré d'implication du Conseil Général en tant que porteur technique du projet, ce dernier sollicite de la part des Conseils municipaux des communes intéressées une délibération habilitant M. le Maire à signer la *Convention de partenariat pour un portail commun des ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire*.

Débat

Philippe TERRASSIN : Je souhaite intervenir tout d'abord sur la forme : vous avez signé la convention en janvier et nous sommes en mai ! Vous nous demandez de prendre une délibération après que ce soit signé, je ne suis pas sûr que ce soit dans le bon sens.

Christian BARILLET : D'autant que si on complète la date, la délibération sera illégale car postérieure.

Philippe TERRASSIN : Je pense que le contrôle de légalité nous demandera de reprendre cette délibération. C'était sur la forme mais nous avons des questions sur le fond.

Christian BARILLET : Sur le fond, nous nous interrogeons vraiment sur la pertinence de cette délibération pour plusieurs raisons, telle qu'elle est présentée : d'abord nous remarquons que l'on va demander une contribution par habitant à la commune de Sainte Maure de Touraine alors que certains habitants ne vont pas à la bibliothèque et que des habitants hors commune, où il n'y a pas de bibliothèque, viennent chez nous. Où est la logique ? C'est vraiment une logique bancaire. Par ailleurs, l'esprit communautaire avait déjà été défini pour une partie de la compétence qui est la mise en réseau qui permet à des structures plus professionnelles comme Sainte Maure et Saint Epain qui ont des employés de travailler solidairement avec les autres qui reposent uniquement sur des bénévoles. De plus, dans ce dispositif, seule la contribution des habitants de ces deux communes entre dans le calcul. Est-ce qu'il ne serait pas plus cohérent et juste d'exprimer notre solidarité avec ce dispositif à l'échelle de la communauté de communes et de dire que l'on contribue au niveau de cette collectivité pour tous ses habitants ?

Philippe TERRASSIN : Il me semble que le transfert de compétences à la communauté de communes qui avait été fait pour les bibliothèques, portait sur les moyens informatiques. Dans ces conditions, je ne sais pas si nous sommes habilités à conserver cette délibération. Dans la convention qui est proposée, il est écrit que si la bibliothèque veut rendre le portail consultable dans ses locaux, c'est à la commune de l'acquiescer.

Christian BARILLET : Nous pensons qu'il est serait vraiment judicieux de reporter d'un mois ou deux cette délibération et d'approfondir son cadre juridique. De toute façon, la convention a été signée par anticipation ce qui obligera à la reprendre.

Claire VACHEDOR : Y a-t-il beaucoup de personnes qui ne sont pas de Sainte Maure, qui viennent à la bibliothèque ?

Philippe TERRASSIN : Oui. Lors de la prise de compétence, tout le monde ne travaillait pas de la même façon. Chez nous, il y avait un salarié et des bénévoles ; ailleurs, il n'y avait que des

bénévoles. Les communes avaient dit : « comme nous, nous n'avons rien à transférer, on n'a pas de charge donc on ne met pas ça en commun ». En revanche, - je n'ai pas eu le temps de rechercher et si Philippe Galland était là, il nous le dirait -, on avait dit : « on met en commun la mise en réseau et l'aide à l'informatisation ». Ici, on parle de mise en réseau et d'utilisation d'Internet dans cette convention. Il faut s'interroger, il est important d'être cohérent avec le transfert de compétences mais aussi de l'être à l'échelle de la Communauté de communes.

Comme la convention est déjà signée, il n'y a aucun risque à reporter de quelques mois de plus et de vérifier la conformité par rapport à la compétence. Ce serait bien de toute façon que tous les gens de la Communauté de communes puissent y accéder. Ce qui serait plus logique.

M. le MAIRE accepte de reporter ce point à un prochain conseil, dans l'attente d'avoir plus de précisions.

4.3. Réponse à l'appel à projet : Programme National pour l'Alimentation

Note de synthèse

Dans le cadre de sa politique environnementale et de son engagement dans une démarche Agenda 21, la mairie de Sainte-Maure-de-Touraine souhaite soutenir les actions visant à limiter le gaspillage alimentaire et faire connaître les fruits locaux et de saison aux enfants de l'école primaire publique. Afin de financer les actions suivantes, deux demandes de subvention à hauteur de 50 % ont été sollicitées auprès de l'ADEME et à la DRAAF :

- Pesée de déchets : montant total : 588.54 € (subvention de 294.27 €)
- Découverte des fruits locaux ou de saison : montant total : 763.54 € (subvention de 381.82 €)

Ces actions se dérouleront sur la période allant de juin 2015 à juin 2017.

Délibération n° 2015-MAI-N°04

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter une subvention la plus élevée possible, pour la pesée de déchets et la découverte des fruits locaux ou de saison, auprès de :**
 - l'ADEME,
 - la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt).

4.4. Signature du compromis de vente de l'immeuble sis 22 place du Maréchal Leclerc

Note de synthèse

Dans le cadre de sa politique dynamique d'appui au commerce de proximité, la mairie de Sainte-Maure-de-Touraine met tout en œuvre pour aider les porteurs de projet à s'installer sur le territoire communal. Le local « Hubert », situé 22 place du Maréchal Leclerc constitue un emplacement idéal. Jusqu'ici inoccupé, sa vente constitue une opportunité intéressante pour la commune, apportant un dynamisme nouveau en plein cœur de ville par la création d'une laverie automatique et d'un logement au-dessus. Celle-ci sera susceptible de drainer une clientèle qui pourra profiter du temps de lavage pour faire ses courses dans les commerces de proximité (boucherie, boulangerie...).

Débat

Philippe TERRASSIN : C'est très bien qu'un nouveau commerce s'installe dans ce local vide depuis longtemps. Bien que les laveries soient automatisées et ne créent pas d'emplois - ce que l'on peut regretter -, elles apportent un service. Le bâtiment qui est situé de l'autre côté, avait été cédé

sous condition de rénovation de la façade en respectant les contraintes du site. En général, ce type de commerce se signale par des affichages très voyants et compte tenu de l'emplacement, il serait bien que les nouveaux propriétaires aient plutôt une démarche de qualité. Il y a beaucoup de commerces de la Place qui ont investi pour des rénovations de façades de qualité. Il serait intéressant de voir si le fond façade de la Communauté de communes marche toujours.

Françoise RICO : Je ne vois pas pourquoi vous critiquez cette installation.

Lucette GOUZIL : Ce n'est pas une critique, c'est un souhait.

Philippe TERRASSIN : Madame, compte tenu des efforts notables faits par les autres commerçants, il est normal que l'on dise cela.

Christian BARILLET : M. Tardy est un homme du patrimoine donc on peut espérer qu'il sera sensible à ce sujet. La commune fait un effort financier sur le prix de cession, elle peut avoir des exigences à ce niveau. De toute façon, nous sommes à côté de la porte des halles qui est inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, donc il y aura une exigence forte des Bâtiments de France.

Reynold L'HERMINE : Ce sera toujours plus propre que ça ne l'est aujourd'hui !

Délibération n° 2015-MAI-N°05

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis des domaines en date du 22 janvier 2015 estimant le bien à 40 000 €,
Vu les conditions de la cession, notamment l'accord sur le prix de 38 000 € entre les futurs acheteurs M. John LAROSE et M. William TARDY et la commune de Sainte-Maure-de-Touraine,**

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1) AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à vendre l'immeuble cadastré AE n° 413, situé 22 place du Maréchal Leclerc, d'une superficie de 45 m², à M. John LAROSE et M. William TARDY au prix de 38.000 €.**
- 2) DIT que les frais notariaux seront à la charge des acquéreurs.**

4.5. Attribution de subventions aux associations

Note de synthèse

Trois associations ont fait parvenir en mairie, après la date limite de dépôt, leur demande de subvention. Il s'agit :

- du Rugby Club de la Manse,
- de l'école des jeunes sapeurs-pompiers de Sainte-Maure,
- de l'association Vie libre.

La commission « Vie associative » s'est réunie le 29 avril pour étudier ces demandes et propose au Conseil municipal de leur attribuer respectivement : 300 € pour le Rugby Club, 450 € pour l'école des jeunes sapeurs-pompiers et 150 € pour Vie libre (cf. compte-rendu).

Le Conseil municipal est invité à prendre la délibération ci-après.

Débat

Reynold L'HERMINE : Le mouvement « Vie Libre » est une association de bénévoles qui viennent régulièrement à Sainte Maure pour aider des personnes dépendantes à l'alcool ou à la drogue. En ce qui concerne les sapeurs-pompiers, ils ont fait une demande pour l'achat de survêtements pour les jeunes sapeurs. Quant au Rugby club, il s'agit d'un nouveau club qui vient de se créer. L'idée est de faire jouer les enfants sur le terrain de Noyant et celui de Bossée. A Sainte Maure, il y a déjà 200 footballeurs donc impossible de partager le terrain.

Délibération n° 2015-MAI-N°06

Vu la délibération n° 2015-MARS-N°10 du 12 mars 2015 relative à l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2015,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ACCORDE, au titre de l'année 2015, une subvention de :**
- **300,00 € au Rugby Club de la Manse,**
 - **450,00 € à l'école des jeunes sapeurs-pompiers de Sainte-Maure,**
 - **150,00 € à l'association « Vie libre ».**

5. Domaine et patrimoine

5.1. Instruction des actes et autorisations pris en application du Droit des Sols (ADS) – Convention de transition et de fin de la mise à disposition des services de l'Etat – Poursuite des missions de conseil d'assistance juridique et technique

Note de synthèse

Du fait de la fin de la mise à disposition au 1^{er} juillet 2015, des services de l'Etat en matière d'instruction des actes et autorisations du droit des sols à toutes communes compétentes dotées d'un POS (Plan d'Occupation des Sols) ou de PLU (Plan Local d'Urbanisme) dès lors qu'elles appartiennent à une Communauté de plus de 10 000 habitants,

Par délibération du 22 janvier 2015, le Conseil municipal a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes de Sainte-Maure de Touraine (CCSMT pour l'autoriser à constituer un service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols, et d'en confier la gestion à un service unifié entre les trois Communautés de Communes (avec les Communautés de Communes du Pays d'Azay-le- Rideau (CCPAR) et du Val de L'Indre (CCVI)). La gestion du service est assurée par la Communauté de Communes du Val de l'Indre.

La convention proposée entre l'Etat, la Communauté de Communes du Val de l'Indre et la commune consiste à :

- prendre acte de la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des ADS ainsi que la reprise de cette mission par le service unifié porté par la CCVI,
- organiser la période de transition entre la mise en place du service unifié et le 1^{er} juillet 2015,
- permettre à la commune de continuer à bénéficier de la part des services de l'Etat des missions suivantes :
 - d'un conseil amont et d'une expertise pour les projets ou situations complexes ;
 - d'une animation et information dans le cadre du réseau ;
 - d'une veille juridique et jurisprudentielle.

Débat

Philippe TERRASSIN : Il y a tout de même des compétences que nous n'avions pas en interne, particulièrement les points juridiques d'autant que le droit des sols est complexe. Il était important d'être avec les autres communautés de communes pour ce dossier.

Pour la délibération, elle n'est pas complète car nous disons juste que nous mettons fin à la mise à disposition par les services de l'Etat. Il faut compléter par : « ainsi que la reprise de cette mission par le service unifié à l'échelle des trois communautés de communes porté par la CCVI ».

Christian BARILLET : Je voudrais faire une remarque. Très souvent, on a un regard négatif sur ces changements. On dit : « l'Etat se désengage et cela entraîne des dépenses supplémentaires pour les communes ». Je ne partage pas cet avis, surtout du fait que je connais très bien ce domaine, y compris et surtout du côté des services de l'Etat. Je crois que l'on ne prend pas assez en compte

l'amélioration de la qualité du service liée au rapprochement de l'instruction : meilleure connaissance du terrain, meilleure réactivité, meilleure relation entre l'instructeur, le demandeur et les élus. Tout cela est source d'économies et le bilan financier ne se réduit pas au coût financier strict de ce service. Par ailleurs, la convention explicite bien la complémentarité entre le service instructeur de la collectivité et les services de l'Etat qui apportent la formation et l'expertise sur les cas complexes et pour les nouveaux textes de lois. Si on faisait une comptabilité analytique, on verrait que ce n'est pas réellement une surcharge financière. La meilleure preuve aussi est que de nombreuses communautés de communes se sont engagées dans cette voie depuis longtemps, bien avant que la loi ne les oblige.

M. le MAIRE : Il y a quand même une dépense en face d'environ 200.000 € par an !

Christian BARILLET : Oui mais vous ne prenez pas en compte le temps perdu par nos agents pour relancer les instructeurs, pour expliquer aux habitants mécontents, pour les élus aussi. Nous avons précisément créé dans notre commune un poste de pré-instruction afin de faire ces économies. Le temps perdu dans un système d'instruction centralisé est énorme. Il faut vraiment avoir ce regard positif. Nous en ferons vite le constat.

Délibération n° 2015-MAI-N°07

Vu les articles L.5211-4-2 et suivants du code général des collectivités territoriales permettant en dehors des compétences transférées à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à une ou plusieurs communes membres de se doter de services communs, notamment pour l'instruction des décisions prises par le maire au nom de sa commune ou de l'Etat ;

Vu l'article L 422-8 du code de l'urbanisme autorisant les services de l'Etat à apporter une assistance technique et juridique ponctuelle au service instructeur pour l'instruction des demandes de permis ;

Vu l'article R 423-15 du code de l'urbanisme autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les demandes d'autorisations et actes prévus au code de l'urbanisme en matière de droit des sols ;

Vu la délibération du 22 janvier 2015 du Conseil municipal décidant d'adhérer au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols (ADS) et autorisant le maire à dénoncer la convention signée avec l'Etat pour la mise à disposition de ses services pour cette instruction;

Vu le projet de convention de transition tripartite de fin de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des ADS ainsi que la reprise de cette mission par le service unifié à l'échelle des trois Communautés de Communes, porté par la CCVI;

Considérant qu'il est nécessaire :

- d'organiser la période de transition entre la mise en place du service commun et le 1er juillet 2015
- de permettre aux collectivités de continuer à bénéficier de la part des services de l'Etat des missions suivantes :
 - D'un conseil amont et d'une expertise pour les projets ou situation complexes ;
 - D'une animation et information dans le cadre du réseau;
 - D'une veille juridique et jurisprudentielle ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1) De valider la convention de transition tripartite avec l'Etat, la CCVI et la commune, qui met fin à la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des ADS et précise que cette mission est reprise par le service unifié à l'échelle des trois communautés de communes, porté par la CCVI.**
- 2) D'autoriser le maire à la signer.**

5.2. *Aménagement de voirie entre le rond-point des Quatre Routes et la ZAC des Saulniers 2 : convention avec la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine*

Note de synthèse

M. le Maire expose qu'une étude a été confiée au cabinet Safège et à la société Auréa afin d'organiser la séquence allant du carrefour des Quatre Routes au carrefour sud de la RD.760. La problématique de continuité des pistes douces (cyclable et piéton) est un élément essentiel dans les logiques de déplacements et l'intégration urbaine de la future zone communautaire des Saulniers 2.

Une convention de répartition du coût de l'étude de 8.000 € HT entre la commune et la Communauté de Communes a été rédigée (cf. annexe).

Le conseil municipal est invité à adopter ladite convention.

Débat

M. le MAIRE : Le dernier refus de la future grande surface qui va peut-être s'installer aux Saulniers était lié à une demande de Paris de réaliser, de chiffrer et de matérialiser les chemins doux pour aller de Sainte Maure jusqu'au magasin. Il y avait également dans la demande un arrêt bus Fil Vert à proximité du futur magasin. Il y avait également la mutualisation d'un parking commun toujours là-bas. Il y avait tout un tas de clauses à mettre dans le dossier pour pouvoir le représenter. C'est donc ce qui a été fait, en particulier pour les chemins doux. Le dossier a tardé à partir puisque depuis le 1^{er} janvier, avec le droit des sols et des terres agricoles, il a fallu le présenter une fois de plus devant une nouvelle institution : la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Jeudi dernier, j'ai été entendu devant la commission du Pays du Chinonais pour défendre le dossier et au final, que ce soit au niveau de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ou au niveau du Pays du Chinonais, tout a été voté à l'unanimité et sans aucune remarque. Donc, maintenant, ce dossier va partir à Paris.

Philippe TERRASSIN : Pourquoi dis-tu que c'est parti à Paris ? Il y a d'abord un traitement départemental du dossier.

M. le MAIRE : Au niveau départemental, c'est bon, mais il peut y avoir un recours.

Philippe TERRASSIN : Espérons que non !

M. le MAIRE : Ils ont même demandé de faire un parking souterrain ou de le mutualiser ! C'est parti et on croise les doigts. En ce qui concerne la participation, comme cela se situe dans la zone des Saulniers 2 qui appartient à la CCSMT et que la voirie est communale, on a décidé de partager en deux les frais.

Philippe TERRASSIN : Si vous me donnez la parole monsieur le Maire, je trouve qu'une fois de plus, on se fait encore avoir. Il y a 2 ans, quand il a fallu refaire la route de Talvois à Nouâtre, la CCSMT a pris en charge cette voirie alors que l'accès principal se trouve sur le giratoire de la RD.108. Mais la CCSMT a dit : « ce n'est pas normal que la commune de Nouâtre paie car les utilisateurs de la zone l'emprunte ». Quand c'est pour Sainte Maure, il faut que la commune continue à prendre en charge. Je ne conteste pas le bien-fondé de l'étude mais il faut savoir qu'à terme, la zone des Saulniers rapportera 250.000 € de recettes fiscales par an à la CCSMT et non à la commune de Sainte Maure de Touraine. Demander à la commune de payer encore 4.000 € aujourd'hui me semble plutôt mesquin. Je trouve que c'est fort de café et que l'on prend Sainte Maure pour la vache à lait. Le contribuable de Sainte Maure paie ses impôts à la communauté de communes et repaie dans ses impôts à la commune.

De même, il me semble qu'il y a eu une délibération autour des zones industrielles, à Noyant, je te demande de vérifier cela Michel, où la CCSMT a pris aussi en charge au nom de l'intérêt communautaire. Sur les Saulniers, la CCSMT n'a pas de voirie communale à prendre en charge, il y a juste ce petit tronçon entre le giratoire des Marchaux et celui des Saulniers. Il ne faut pas exagérer et nous redemander encore 4.000 €.

M. le MAIRE : Je trouve que ce n'est pas cher payé puisque cette voie sert principalement Sainte Maure, notamment l'hôpital, Intermarché, la maison pluridisciplinaire de santé, etc.

Philippe TERRASSIN : Michel, si tu prends la route de Talvois, ça dessert tous les lotissements et les fermes dont celle du papa de Mme Vachedor, soit environ 60 à 80 logements. La CCSMT ne s'est pas posé de question et a pris en charge. Il faut une équité de traitement entre les communes. Certes ce n'est pas une somme conséquente mais c'est mesquin et ça crée des disparités surtout quand on connaît la future rentrée fiscale annuelle de 250.000 €, ce n'est pas rien !!!

M. le MAIRE : J'espère qu'il y aura une rentrée fiscale car cela fait 8 ans qu'il n'y a rien !

Philippe TERRASSIN : Il y en aura, car puisque tu dis avoir fait tout ce qu'il faut pour que l'implantation puisse se faire, il y en aura ! Enfin l'avantage c'est que tu as vu que ce n'était pas simple de faire le développement d'une zone, tes prédécesseurs avaient aussi fait des efforts car on avait pu entendre tes reproches à un moment.

Christian BARILLET : Une précision : ce cheminement doux, piétons et vélos, il est déjà réalisé entre le carrefour des 4 Routes et le giratoire des Chauffeaux - Marchaux. Nous avons un large trottoir et deux pistes cyclables en site propre. C'est un aménagement provisoire en attendant le définitif tel qu'il est indiqué sur le plan présenté. Le reste, entre ce giratoire des Chauffeaux - Marchaux et la zone des Saulniers, est peu important et concerne complètement la Communauté de communes. La commune avait déjà fait un effort spécifique et il faut le préciser, suite à la CNAC, par anticipation ; pourquoi une nouvelle contribution communale sur un secteur spécifiquement communautaire, entre deux zones d'activités : Marchaux et Saulniers ? C'est un non-sens.

Philippe TERRASSIN : Là encore, il faudra regarder dans les délibérations faites autour de l'économie, mais il avait été dit que les dépenses liées à l'activité économique de la CCSMT étaient à sa charge. Ce n'est pas pour t'embêter mais sur Noyant, tout le monde autour de la table à la commission de la CCSMT au début de ton mandat avait dit : « oui on prend en charge les travaux de voirie qui desservent la zone ».

M. le MAIRE : Je n'ai pas de trace de cela ; si vous dites que c'est comme cela, on va regarder mais tout ce qui passe devant le nouvel hôpital, la future maison de santé et jusqu'à Intermarché, c'est à notre charge.

Christian BARILLET : Oui mais c'est déjà réalisé.

M. le MAIRE : Ce n'est pas le même côté, il y a donc des travaux.

Philippe TERRASSIN : Oui mais on ne fera cet aménagement que si on a un retour positif sur le dossier de Super U et la certitude que la zone s'aménage. En attendant, nous n'avons pas à déboursier de l'argent pour la CCSMT.

Jean-Pierre LOIZON : Peut-on surseoir ce point-là ? Je me rappelle qu'il y a deux ans, l'équipe en place avait présenté une étude de 150.000 € pour des chemins doux et il me semble que ces 150.000 € étaient à la charge de la commune de Sainte Maure.

Christian BARILLET : En effet, il faut ressortir le dossier et clarifier un certain nombre de points car il y a eu beaucoup de choses de faites.

Claire VACHEDOR : Je suis du même avis que Jean-Pierre. S'il y a eu des délibérations, il faut regarder le projet dans sa globalité et refaire le point après.

M. le MAIRE : Je me rappelle de ces études faites à l'époque et leur montant.

Philippe TERRASSIN : A l'époque, Nicolas Mercuzot avait fait le dossier d'étude et une estimation financière avait été faite pour le montant signalé par Jean-Pierre Loizon.

M. le MAIRE : Si tout le monde est d'accord, on reporte ce dossier.

Après un tour de table, les conseillers acceptent le report de ce point à un prochain conseil.

6. Syndicats intercommunaux

6.1. SI Cavités 37 : adhésion et retrait de communes

Note de synthèse

Par délibération en date du 19 mars 2015, le Comité syndical a accepté l'adhésion de la commune d'INGRANDES DE TOURAINE et le retrait de la commune de MAZIERES DE TOURAINE au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

L'adhésion nouvelle ou le retrait de commune s'opère en recueillant la volonté des communes qui se traduit par des délibérations concordantes de tous les conseils municipaux concernés.

Débat

Jean-Pierre ANDREANI : Lorsque le comité syndical a délibéré, cela s'est décidé à une voix près pour l'adhésion de la commune d'Ingrandes.

Délibération n° 2015-MAI-N°08

**Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-18,
Vu la délibération en date du 19 mars 2015 du Syndicat intercommunal Cavités 37 acceptant l'adhésion sollicitée par la commune d'Ingrandes de Touraine et le retrait de la commune de Mazières de Touraine,
Considérant la modification territoriale à intervenir,
Après en avoir délibéré,**

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1) D'avaliser l'acceptation donnée par le Syndicat intercommunal Cavités 37 sur la demande d'adhésion formulée par la commune d'INGRANDES DE TOURAINE et la demande de retrait formulée par la commune de MAZIERES DE TOURAINE.**
- 2) De charger le Maire ou l'Adjoint délégué de faire connaître cet accord donné à l'établissement public intercommunal.**

7. Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine

Le Conseil communautaire s'est réuni le 27 avril et les points suivants ont été abordés :

- Aménagement des gares et intermodalité : prise de compétence et révision des statuts
- Aménagement des gares : acquisition d'une parcelle SNCF à Villeperdue
- Compétence Enfance Jeunesse : précision des statuts
- Prêts d'honneur ITC : participations de la CCSMT
- Attribution d'une subvention à la chorale Arciachoeur
- Gratification des stagiaires
- Remboursement des frais de déplacements aux agents

Précisions complémentaires (rapporteur : Michel Champigny)

- Afin de pouvoir prendre en charge les travaux liés aux accès des gares, le conseil communautaire a pris une compétence supplémentaire : « voiries d'intérêt communautaire ».
- En ce qui concerne l'aménagement de ces gares :
 - l'acquisition d'une parcelle SNCF à Villeperdue pour la création d'un cheminement piétonnier jusqu'à la gare,
 - la création de nouveaux parkings pour les gares de Noyant et Maillé,
 - la poursuite de la piste cyclable existante à Sainte-Maure jusqu'à la gare de Noyant.
- Enfance-Jeunesse : prise de la gestion en régie directe des ALSH le mercredi après-midi, en continuité du temps scolaire et pendant les vacances scolaires. Ce temps « extra-scolaire » va devenir du temps « périscolaire ».
- Prêts d'honneur : Initiative Touraine Chinonais (ITC) a accordé deux prêts d'honneur sur le territoire : un prêt de 7.000 € à M. Renaud Le Dorze, créateur de l'entreprise LR Carrosserie à Marcilly sur Vienne, et un prêt de 10.000 € à Mme Naouel Querneau qui reprend le bar-tabac-pressé « Le Pignon » sur l'avenue du Général de Gaulle. La CCSMT doit participer à hauteur de 13 % au fonctionnement d'ITC, soit 910 € pour le 1^{er} projet et 1.300 € pour le 2^e.
- Attribution d'une subvention de 300 € à la chorale « Arciachoeur ».

Philippe TERRASSIN : La chorale est bien arrivée en Espagne mais je voudrais apporter une précision sur la subvention qui a été donnée. Elle n'a pas été donnée à l'association qui ne touchera pas de subvention. Il a été dit beaucoup de choses mais je connais bien le sujet. Cette somme servira à payer les frais de déplacement et de travail de deux employés pendant le week-end. La somme est pour la chef de chœur et la pianiste (qui finalement ne partira pas n'ayant eu l'accord que 2 jours avant de partir et s'étant engagée par ailleurs). L'association redonnera donc la moitié de la somme allouée. Les gens de la chorale ne toucheront rien du

tout car ils sont tous partis sur leurs deniers propres et paient leur voyage. La somme est consacrée à payer « au noir » des agents de la collectivité. C'est tout de même bien bizarre et étonnant car une délibération sur le sujet des indemnités a été votée en fin de conseil communautaire et dit « Monsieur le Président rappelle que les agents publics territoriaux se déplaçant pour les besoins du service hors de la résidence administrative ou familiale peuvent prétendre, sous certaines conditions, à la prise en charge par la collectivité employeur des frais de repas et d'hébergement ainsi que des frais de transport occasionnés par leurs déplacements temporaires. »

La chorale Arciachoeur va quant à elle utiliser le GUSO (*Guichet Unique du Spectacle Occasionnel*) pour rétribuer légalement les employés. C'est donc très réducteur de dire que la chorale a reçu une subvention ; et je crois que monsieur Savoie a voté contre car il avait bien vu l'illégalité de la chose.

L'association Arciachoeur n'est là que pour organiser des événements, ce qui semble poser des problèmes et entraînera certainement son arrêt. Les membres de la chorale sont tous des élèves de l'école de musique. Quand un professeur accompagne les musiciens un dimanche, il a des indemnités. Là les deux employés partaient 3 jours et on ne voulait pas leur payer une indemnité ! La présidente a quand même dit qu'il n'était pas concevable de ne pas leur donner de frais de mission car s'il arrivait quelque chose là-bas, qui prendrait en charge les frais et il n'est pas convenable de ne pas rétribuer des employés y compris des jours fériés. La somme passera donc par l'association qui paiera les agents par le Guso.

Jean-Pierre LOIZON : Monsieur Savoie n'est pas le seul à avoir compris et c'est dans ce sens-là que nous avons voté ces 300 €, on était bien conscients qu'ils n'étaient pas pour l'association.

Reynold L'HERMINE : Il y a eu deux temps. Je fais partie à la CCSMT de la commission « Culture et Sport » ; d'abord, il y a eu une demande de subvention d'Arciachoeur de 1.600 € qui a été refusée par l'ensemble de cette commission. Ensuite, Bernard Elliaume a rencontré les gens d'Arciachoeur et en conseil communautaire, Bernard Elliaume a dit que ce serait bien de donner pour les gens de l'école de musique intercommunale qui vont faire un déplacement une subvention de 300 € et j'ai dit que j'en étais tout à fait d'accord. A part Monsieur Savoie, tout le monde a acquiescé dans ce sens. Par contre, cette décision n'est pas passée en commission et Bernard Elliaume s'en est excusé car il l'a présentée directement en conseil communautaire. Il n'y a pas de polémique là-dessus.

Philippe TERRASSIN : Si j'interviens c'est parce qu'il y a subvention à la Chorale ; ce n'est pas à la Chorale et il n'y avait pas besoin de la prendre. Il suffisait d'indemniser les employés selon la délibération que vous avez prise à la fin du conseil communautaire.

Reynold L'HERMINE : Après on peut réfléchir : est-ce que l'école de musique communautaire a vocation à voyager aux 4 coins de l'Europe et demander des subventions importantes pour financer cela ?

Christian BARILLET : C'est un autre débat.

Philippe TERRASSIN : Est-ce que la CCSMT a vocation à sponsoriser des courses cyclistes professionnelles ? On peut se poser plein de questions mais c'est le choix des élus et les choristes ont bien compris qu'ils n'auraient rien.

Christian BARILLET : Il faut rappeler que la Chorale d'Ayllon est venue à Sainte Maure l'an dernier dans le cadre du jumelage entre ces deux communes d'Europe et que ce déplacement n'est que la restitution de ce déplacement qui a permis un concert de très haut niveau. Il faut faire attention à ce que l'on dit M. L'Hermine.

M. le MAIRE : Cela avait été très mal expliqué dans la note de synthèse.

- Gratification des stagiaires : les étudiants de l'enseignement supérieur, accueillis à la CCSMT pour y effectuer un stage d'une durée inférieure à deux mois dans le cadre de leur cursus de formation, recevront une gratification de 3,60 €/heure, soit 600 €/mois.
- Remboursement des frais de déplacement aux agents : ce point est reporté à un prochain conseil communautaire.

Christian BARILLET : En ce qui concerne la communauté de communes, j'aurais deux interventions. La première s'adresse directement à vous Monsieur Champigny en tant que vice-

président chargé de l'économie. Il y a des bruits qui circulent comme quoi les Salaisons de Touraine allaient partir. Est-ce que vous avez des informations à ce sujet ?

M. le MAIRE : J'ai effectivement des informations sur les Salaisons de Touraine qui vont quitter Sainte Maure pour aller s'installer à Villedômer. Ils ont racheté les Rillettes Grand' Vallée qui ont mis aux normes leur usine il y a deux ans.

Christian BARILLET : On n'a vraiment rien pu faire pour les retenir ?

M. le MAIRE : Non, je leur ai même proposé de leur donner le terrain. Ils ont quand même prospecté avant de choisir Villedômer : ils sont allés dans le Loir-et-Cher où il existe déjà une unité, ainsi qu'à Isoparc à Sorigny où ils pouvaient avoir un terrain de 5.000 m² avec une partie fermée de 2.000 m² réservée au froid. Au mois de janvier, ils ont appris que Grand' Vallée cherchait à vendre et ils ont sauté sur l'occasion. Ils ont la possibilité d'employer 70 personnes, celles de Grand' Vallée + celles des Salaisons, et cela sans agrandissement. C'est une très mauvaise nouvelle pour nous.

Philippe TERRASSIN : Que vont devenir les bâtiments ?

M. le MAIRE : Ils veulent me les vendre mais il n'y a pas grand-chose à faire avec ces bâtiments.

Philippe TERRASSIN : Il y avait des choses à faire sur les bâtiments s'ils étaient restés, d'autant que nous avons fait beaucoup d'efforts pour les retenir. Claude Raboin avait passé beaucoup de temps sur le sujet de l'assainissement.

M. le MAIRE : Je me suis rendu sur le site car, pendant un moment, ils voulaient changer leurs bâtiments contre un terrain. Mais ils vont s'en aller... C'est regrettable.

Christian BARILLET : Une autre question sur une autre compétence que vous avez à la communauté de communes : les gens du voyage. Les gens du voyage ne tarissent pas d'éloges sur l'accueil que leur réserve le maire de Sainte Maure. C'est bien ! Après avoir dit plein de choses dans le sens contraire, c'est vraiment bien ! La question est la suivante : le groupe qui était déjà venu à l'entrée du camping est revenu une semaine au même endroit. Est-ce que ce terrain va être pérennisé ? Autre précision concernant le groupe que vous avez installé dans le bois de la Liberté où il y avait autrefois le Paintball. Ils nous ont précisé qu'ils étaient très bien et que le maire leur avait dit qu'ils étaient chez eux ! Donc nous voudrions savoir si ce terrain-là va aussi être pérennisé et, dernière précision, comment cela se passe en terme de paiement, aussi bien au camping qu'à la Liberté. Est-ce qu'ils paient une redevance ? Sur quelle base ? Nous n'avons pas pris de délibération à ce sujet. Celle qui existe concerne le terrain de Bel Air mais rien pour ces deux sites. La dernière fois, vous nous aviez dit que vous aviez ramassé de l'argent et que vous l'aviez reversé au CCAS. C'est un système que l'on ne peut pas cautionner bien sûr.

M. le MAIRE : On va commencer par l'invasion des 20 caravanes sur le terrain qui nous appartient à côté du camping. Ce sont les mêmes personnes qui étaient venues à la fin de l'année dernière et s'étaient installées sauvagement. Elles n'ont bien évidemment aucune autorisation du maire pour s'y installer. Ils sont arrivés jeudi et doivent repartir le lundi ou mardi suivant. Je leur ai fait remarquer qu'ils étaient sur du raygrass semé par un agriculteur qui habite un peu plus loin et, bien qu'ils soient déjà installés, je leur ai interdit de rester sur ce terrain. Donc, ils sont allés voir l'agriculteur et lui ont proposé de l'indemniser sur la même base que ce qu'ils avaient donné l'année dernière à la commune (pour mémoire : 360 € reversés au CCAS). Hier, je suis allé voir l'agriculteur qui était très mécontent puisqu'ils sont partis sans payer.

Deuxième point : le Bois de la Liberté qui est un bois classé. J'ai rencontré le 27 janvier le préfet à Tours et début février le sous-préfet à Chinon à propos des gens du voyage. Je leur ai précisé qu'il n'y a plus de terrain disponible habilité à recevoir ces gens-là sur la commune. Ils m'ont indiqué que nous avons pourtant un terrain à la Bardonnerie - ce que je ne savais pas -, un terrain à la sortie de l'autoroute, un terrain sur la route de Loches et un terrain à la Liberté. La DDT, qui était présente, a expliqué que le bois de la Liberté était un site classé mais qu'il était possible de modifier l'attribution du bois et ainsi retirer le bois du site classé. En ce qui concerne le terrain à la Bardonnerie, il se situe sur la route de Chinon, à côté du Bois Bonnard, à l'entrée de Sainte-Maure. Quant au 3^e site, c'est celui qui se trouve à proximité de la sortie d'autoroute, qui appartient à l'Etat et qui est concédé à Cofiroute, d'une superficie de 9 ha.

J'ai reçu un courrier du préfet qui souhaite savoir où en est ce dossier et je lui ai répondu que nous étions en pleine réflexion sur de nouveaux terrains. Je lui ai d'ailleurs indiqué le grand terrain situé sur la commune de Saint Epain, à proximité du carrefour de Sainte Catherine, qui pourrait convenir pour les aires de grand passage.

On a aussi un courrier pour Cofiroute où il leur est demandé d'étudier la possibilité d'utiliser le terrain au rond-point de la sortie d'autoroute.

En ce qui concerne le Bois Bonnard, j'ai vu avec la DRAC et je lui ai dit que ce sera automatiquement refusé par le conseil municipal.

Quant aux gens installés dans le Bois de la Liberté, il s'agit de la famille Joseph venue à Noël dans la zone de la Canterie, qui est de retour. On les a « cachés » dans le bois, sans eau et sans électricité.

Philippe TERRASSIN : Ils n'ont ni eau, ni électricité, ni sanitaires ; vous nous aviez reproché que ce n'était pas terrible à la Croix Camue mais là, les escherichia coli ne vont pas tarder à apparaître dans le bois.

Christian BARILLET : Cela me rappelle les débats que nous avons eus dès 2002 - 2003 sur l'accueil des gens du voyage. Vous pouvez toujours affirmer que la commune n'a pas 5 000 habitants, la réalité est bien là. Nous sommes sur un site de passage et d'arrêt. L'accueil est indispensable et c'est la raison pour laquelle nous avons ouvert ce terrain provisoire dès 2005. Il a permis de maîtriser la situation. C'est un sujet récurrent et quoique vous puissiez, il appelle des solutions pérennes.

Claire VACHEDOR : Je gère un peu le dossier des gens du voyage car cela relève du social. C'est une famille qui, apparemment, vient chaque année. Le terrain à la Croix Camue était insalubre. Il y a des enfants qui ont eu des problèmes de peau, donc on ne pouvait pas les y laisser. Alors, soit la communauté de communes fait quelque chose de valable, soit il faut trouver une solution. Dans le cas présent, ils ont voulu aller là-bas.

Philippe TERRASSIN : On vous confirme que c'est une famille qui venait à la Croix Camue et qu'ils avaient un point d'eau, de l'électricité et un raccordement au tout à l'égout.

Claire VACHEDOR : Le terrain était insalubre.

Philippe TERRASSIN : Oui en effet, quand vous ne l'avez plus entretenu, il est devenu insalubre alors que lorsque nous l'entretentions, il était propre.

Christian BARILLET : On ne va pas refaire le débat maintenant mais c'est un constat. C'est un sujet récurrent qui appelle des solutions pérennes.

Claire VACHEDOR : Mais ils voulaient aller là-bas, alors on les y a mis.

Philippe TERRASSIN : Mais madame, il y a plein d'endroits où ils veulent aller. Je pense qu'il faudra vraiment aller au fond du dossier.

Joël GUITTON : J'ai entendu dire qu'il y aurait eu des dégâts au camping. Est-ce vrai ?

M. le MAIRE : Je n'en ai pas entendu parler et monsieur Fillin non plus. Ce sont des « on dit ». A part la pêche puisqu'ils auraient vidé l'étang !

Christian BARILLET : Pour le dernier séjour au plan d'eau, il n'y a pas eu, semble-t-il, de problème avec les riverains sauf un peu de braconnage : quelques kilos de poissons qui ont été extraits du plan d'eau. Ils sont partis sans payer les droits de pêche.

8. Informations diverses

➤ PLH

Philippe TERRASSIN : Nous étions à une réunion sur le plan local d'habitat qui est un sujet fort complexe. Pour ceux qui ne connaissent pas le sujet, c'est le document qui va tracer l'évolution de nos territoires pour les 6 ans à venir. Il faut y être très présent et il est important que les élus de la majorité soient présents jusqu'au bout des réunions, même s'ils ont d'autres contraintes. Les décisions vont imputer notre PLU, y compris celui en place, et les citoyens de Sainte-maure qui ont des terrains constructibles aujourd'hui pourraient se voir retirer la constructibilité de leurs biens demain. Les conséquences fiscales et financières sont donc très importantes pour nos citoyens. Je demande également solennellement que ces réunions aient lieu en soirée pour que les élus salariés puissent y participer. Les cabinets d'études, qui sont bien payés, peuvent faire un effort pour avoir nos contributions. Pour l'instant, ce sujet est traité un peu à la légère car il n'y a pas de débat avec les élus de Sainte-Maure. Nos 10 élus sainte-mauriens à la CCSMT doivent se rendre compte que cela va jouer aussi sur les logements sociaux qui pourront ou pas être construits. Les financements de l'Etat qui deviennent rares, doivent découler d'un PLH cohérent avec une véritable volonté politique du logement. Si vous souhaitez faire financer une partie de la rénovation du presbytère, vous devrez l'avoir inscrit dans le PLH. Il faudrait un débat au minimum avec la commission urbanisme et, en tout cas, que le conseil municipal se prononce par une

délibération validant le fait que nous avons besoin de développement. En effet, les recettes fiscales de l'État disparaissant, il faudra bien les compenser : seul le développement immobilier nous le permettra. Il s'agit bien de ne pas avoir de frein à notre développement. Certes, il doit être raisonné, il faut travailler sur les dents creuses, le renouvellement urbain (quartier à reconstruire) comme nous l'avons fait avec « Theuriet ». Si nous sommes trop évasifs et que ce dossier n'est pas assez suivi, vous aurez de mauvaises surprises et nos concitoyens vous tomberont justement sur le râble.

M. le MAIRE : On en est tout-à-fait conscients. La prochaine réunion aura lieu le 12/05 à 10h. On pourra en débattre encore. On a un cabinet d'études qui en a fait un peu à sa tête, il a dû prendre un « copier-coller » d'une autre communauté de communes, sans tenir compte de l'hôpital, etc., et cela fausse complètement les données qu'il nous a apportées. Si demain, par exemple, on a droit à 50 constructions tout compris et si on a une entreprise qui veut s'installer avec 200 personnes, on leur dira : « excusez-nous mais on ne peut faire que 50 maisons cette année pour tout le monde ». On va être limité dans la construction, c'est un comble ! On ne sera plus maître chez nous !

Philippe TERRASSIN : C'est pourquoi nous devons être forts et taper du poing sur la table pour que notre commune et celles de la communauté de communes soient écoutées.

Alain FILLIN : De tout ce qui a été dit à la réunion, je n'ai rien vu dans le compte-rendu. Et il faut dire aussi qu'il n'y avait pas beaucoup de communes représentées.

Philippe TERRASSIN : Peu nous importe ceux qui ne viennent pas, mais nous Sainte-Maure devons être présents et surtout que nous comprenions bien les enjeux.

➤ **Economie**

Philippe TERRASSIN : Autre sujet, j'étais très content de voir dans le supplément éco de la NR que l'image des Passerelles permettait de mettre en valeur notre communauté de communes. Plus sérieusement, il faut savoir que les communautés de communes de Ligueil, Loches, Preuilly s'étaient réunies et avaient mis en commun leur force de travail sur l'économie, soit environ 7 personnes. Même si nous en reparlerons dans les instances qui vont bien, je profite qu'il y ait 10 conseillers communautaires autour de cette table pour dire que je trouve qu'avec à peine un demi-poste dédié l'économie, nous sommes un peu légers. Je ne mets pas en cause les grandes capacités de la DGS de la CCSMT, mais si on considère réellement que l'économie est une priorité, il faut faire plus. Il ne faut pas rêver, c'est l'économie qui fera vivre la CCSMT. Seules les recettes économiques sont capables d'apporter les ressources en masse que les particuliers ne peuvent remplacer. Il faut donc influencer les orientations pour le recrutement d'au moins une personne.

Nous travaillons depuis une dizaine d'année avec Isoparc, donc avec les communautés du Val de l'Indre et d'Azay le Rideau, nous venons d'engager la mutualisation avec ces collectivités, nous devons donc nous tourner plutôt vers cette direction pour un futur regroupement. Au lieu d'être très passifs et de se lamenter de se retrouver réunis avec des collectivités non choisies, il faudrait prendre la main et avancer avec ceux avec qui ont travaillé depuis 10 ans.

M. le MAIRE : Je dis depuis un moment qu'il faudrait au moins une personne à tenir mais personne ne me suit.

Philippe TERRASSIN : Nous sommes au moins 10.

Reynold L'HERMINE : Mais 10 cela ne fait pas une majorité.

Philippe TERRASSIN : Certes, cela ne fait pas une majorité mais si vous n'êtes pas capables de convaincre 4 maires du bien-fondé du développement économique...! D'autant qu'il existe des maires très au fait de la problématique et qui eux aussi, depuis dix ans, travaillent avec Isoparc et je suis certain qu'ils nous soutiendront sur cette démarche.

Christian BARILLET : Est-ce que ce n'est pas l'occasion de s'appuyer sur l'accident des Salaisons de Touraine pour débloquer cette situation. Si cela avait été à Loches, cela ne se serait pas produit. Ce n'est pas aux élus de faire tout le travail d'accompagnement des entreprises.

M. le MAIRE : Je ne comprends pas, pourquoi vous dites que si cela avait été à Loches, cela ne se serait pas produit ?

Christian BARILLET : Pourquoi Loches ? Parce que dans cette communauté de communes, il y a plusieurs personnes qui suivent les entreprises. Ce projet de développement des Salaisons, il est exprimé depuis plus de deux ans et on n'a pas trouvé de solution.

M. le MAIRE : Cela ne les aurait pas empêché de partir à Villedômer. Et il y a un moment que je demande qu'il y ait une personne qui suive les entreprises !

Philippe TERRASSIN : Je l'avais dit il y a 3 ans, mais à l'époque, Jean Chataud vice-président ne le souhaitait pas. Mais maintenant, les choses deviennent trop complexes et les élus doivent être aidés.

Reynold L'HERMINE : En ce qui concerne cette problématique, cela fait six mois que je fais du lobbying là-dessus, que ce soit auprès de monsieur Moreau, de madame Bellamy, des adjoints, du maire..., et que je dis qu'il faut voir cela. Je suis allé lundi dernier, avec Rachel Verger et Francine Berton, à une réunion de la FDUC sur les unions commerciales du département et beaucoup de communautés de communes ont un responsable du commerce et de l'industrie et nous, on n'en a pas... Pour une fois que vous êtes avec nous à la communauté de communes, il faut que vous nous appuyez là-dessus, il faut y aller.

Philippe TERRASSIN : Tu sais Reynold, sur les projets qui avancent, on est avec vous. Tu pourras regarder, toutes les délibérations positives, nous les avons votées à l'unanimité avec vous. En revanche, sur ce qui recule on dit non. Maintenant, c'est vous qui êtes aux manettes, il faut avancer.

Christian BARILLET : Il faut être leader pour que l'on soit derrière les décisions, on ne fait pas que vous soutenir, on vous tire... non pas dessus, mais vers le haut...!

M. le MAIRE : Quoiqu'il en soit, nous avons une décision à prendre avant la fin de l'été. Nous élus, on ne peut pas être partout ; s'il y avait une personne en charge du développement économique à la communauté de communes, il n'y a pas de doute qu'elle aurait du travail.

- **Chapelle des Vierges** (rapporteur : Jean-Pierre Andréani)
Le projet est en cours. La Fondation de pays du Crédit Agricole est très intéressée par ledit projet.
Joël GUITTON et Philippe TERRASSIN demandent à combien s'élève l'appel à dons pour la chapelle.
Jean-Pierre ANDREANI répond qu'il s'élève à un peu moins de 5.000 €.
- **Vie associative** (rapporteur : Reynold L'Hermine)
 - 12/04 : 33^e tournoi de tennis. Deux belles finales. Première organisation réussie du nouveau président Jean-Pierre Gilliotte.
 - 17/04 : AG du SMAC. 85 licenciés dont 50 jeunes à l'école d'athlétisme. Subvention du CPS de 1.800 €. Le 6 septembre auront lieu les 37^e foulées.
 - 26/04 : 14^e Roue tourangelle. Victoire de Lorenzo Manzin sous la pluie. Nombreux reportages sur Eurosport. Nous devons nous inspirer des démarches com-com de Château-Renault. Concours de décorations des villes traversées. Participation des élus : tour de la ville en vélo la veille de la course.
 - 01/05 : tournoi U 15 au stade « Marc Desaché ». Tournoi perturbé par les conditions climatiques exécrales. Présence à la remise des récompenses de M. le Maire et de l'Adjoint aux sports.
 - Accord de la commission régionale d'évaluation à hauteur de 5.000 € pour notre demande de mise aux normes des mains courantes au stade d'honneur. Reste le passage en commission fédérale pour accord définitif. Nous attendons la réponse de notre député Laurent Baumel quant à la demande d'aide via la réserve parlementaire.
 - 12/07 : fête populaire des associations au parc « Robert Guignard » avec jeux, animations, repas, feu d'artifice et retraite aux flambeaux.
 - Camping : plaque du Guide du Routard. Camping bien entretenu et pas cher. Les conseillers sont invités à aller voir le travail effectué par les agents communaux : amélioration des chemins pour les personnes handicapées et des parterres.
- **Embellissement de la ville.** Jean-Pierre LOIZON félicite Gerdina Fouasse et le service espaces verts pour le fleurissement de la ville et les parterres composés de pierres de couleur sur l'avenue du Général de Gaulle, entre les arbres.
- **Commission des permis de construire** : Alain FILLIN informe les membres qu'elle se tiendra le 13 mai à 17h30.
- **Feu d'artifice** : M. le MAIRE confirme qu'il sera bien tiré le 12/07 et non le 14, et qu'il sera suivi d'un bal populaire. Nous ne paierons pas moins cher ce feu mais nous aurons plus de fusées.

- **Exposition « Récup'Art »** : visite libre les lundis, mercredis et vendredis, de 10h à 12h et de 14h à 16h.
- **Evènements** (voir site Internet et affichage) :
 - 08/05 : commémoration – 10h30 cérémonie à l'église – 12h cérémonie devant le monument aux morts
 - 08/05 : 2 épreuves cyclistes : le Brevet des Grimpeurs avec vin d'honneur à 12h dans la salle A. de Rohan + le Prix de la Municipalité aux Archambaults avec vin d'honneur à 17h sur place
 - 08/05 : tournoi de foot U 11 et U 13
 - 08/05 à 15h30 : inauguration des jeux du parc à Noyant
 - 09/05 : portes ouvertes à la cave de la Peuvrie
 - 09/05 : déjeuner des Aînés dans la salle des fêtes
 - 13/05 : vente de fleurs au collège
 - 15/05 à 19h : passage du Toupin avec le Comité de Jumelage dans la salle des fêtes, avec projection d'un film et dîner
 - 17/05 : vide-grenier organisé par l'APE Trait d'Union dans la cour de l'école Voltaire
 - 21/05 : manifestation « Touraine, Terre de réussite » où la CCSMT tiendra un stand. Trois chefs d'entreprises seront également présents, dont Décomatic qui travaille beaucoup pour l'aviation civile, notamment Dassault.
 - 24/05 : fête aux Villages de Vaux
 - 24/05 : loto de la FNATH
 - 06 et 07/06 : foire aux fromages

➤ **Foire aux fromages**

Christian BARILLET : Une précision si vous le permettez : en même temps que la Foire aux fromages, il y a le Mondial du fromage, au Vinci, à Tours. Le Comité AOP y tiendra un stand avec la Coordination Terroir de Sainte Maure de Touraine et un chapitre est prévu par la Commanderie le dimanche. Malheureusement, il tombera en même temps que celui de la Foire. Nous étions dans le même contexte il y a deux ans et les choses avancent afin de mieux se coordonner.

➤ **Journée de la Déportation**

Christian BARILLET : J'aurais souhaité revenir sur la commémoration de la journée de la Déportation qui a été célébrée le 26 avril. Seuls quelques conseillers ont été associés. L'opposition n'a pas été invitée. Nous sommes d'autant plus choqués que c'est quelque chose que l'on a mis en place en 2002 ou 2003 dans le consensus et en particulier du fait que des familles de la commune ont eu des membres qui ont été déportés et si certains sont revenus, deux y sont morts. J'y suis moi-même très sensible car des membres de ma famille du réseau de Mme Depoix de Sepmes ont été touchés.

Nous avons été invités par les familles qui ont dû insister pour que la cérémonie ait lieu. De plus la réception après la cérémonie s'est faite dans des conditions peu dignes dans le hall du bas de la mairie où on ne pouvait pas se déplacer. Tout cela est vraiment choquant. Je demande que l'on revoie cela et que cela ne se reproduise pas l'année prochaine dans de telles conditions et que cette commémoration soit célébrée dans la dignité.

M. le MAIRE : Personne ne m'a averti de cette manifestation.

Christian BARILLET : Cela fait 12 ans que cette manifestation est organisée par la commune et tous les conseillers ont toujours été associés. Il y a, au milieu du cimetière, un monument spécifique à la mémoire des deux disparus. Qui peut l'ignorer ?

M. le MAIRE : L'an dernier, j'étais à la Roue Tourangelle tout comme cette année. Encore une fois, je n'ai pas été informé de cette cérémonie.

Christian BARILLET : Moi on m'a dit que vous avez été informé dans les délais. L'an dernier, il y avait aussi la Roue Tourangelle. C'est Mme Maingault qui avait assuré la cérémonie. Tous les conseillers avaient été invités. Non il n'y a pas d'excuses. C'est choquant.

Philippe TERRASSIN : Il faut le programmer, c'est toujours la même date, le dernier dimanche d'avril comme vient de le dire Christian Delouzillière. De plus, c'est le 70^e anniversaire cette année.

Alain FILLIN : La lettre officielle n'a jamais été envoyée en mairie. C'est la famille qui a reçu la lettre officielle.

M. le MAIRE : Je n'ai rien reçu, même les anciens combattants n'étaient pas prévenus ! Il a fallu faire dans la précipitation, j'ai demandé à M. Henry, qui était à Manthelan, de venir en urgence avec des drapeaux, on fera mieux l'année prochaine !

Christian BARILLET : Je pose la question aux services : comment se fait-il que pour une manifestation aussi importante, il n'y ait pas un mémo qui permette de lancer l'organisation ?

➤ **Aide aux vacances**

Philippe TERRASSIN : Je voudrais m'excuser auprès de Reynold mais je vais être un peu critique. Le CCAS a écrit à mon fils pour la mise en place d'aide aux vacances pour les moins de 25 ans. Je suis critique d'autant que moi-même, n'étant pas un champion de l'orthographe, je prenais toujours soin de demander à nos services et particulièrement à Martine Tourré de corriger mes envois avant diffusion à la population. Là, sur du papier à en-tête de la mairie, un document avec plus d'une quinzaine de fautes adressé à des jeunes, ce n'est pas terrible du tout. Madame l'Adjointe, je pense qu'il faut faire attention, cela donne une mauvaise image de nos services alors qu'ils n'y sont pour rien, c'est choquant. Il n'y a pas de critique sur le fond de votre initiative mais la forme réduit tout.

Claire VACHEDOR : On fera attention pour la prochaine fois.

Philippe TERRASSIN : Vous avez des gens très compétents dans les services, appuyez-vous sur eux.

➤ **Semaine du Développement Durable**

Philippe TERRASSIN : Pendant la semaine du développement durable organisée avec madame Fouasse, vous avez fait des balades plutôt sympathiques avec l'association de botanique pour expliquer le bienfait des plantes sauvages en ville. Pendant ce temps-là, les services passaient du désherbant et je vous assure qu'il est efficace (c'est derrière chez moi). Je pense qu'il faut un peu de cohérence dans vos actions d'autant que nos agents avaient des protections minimales : un simple masque mais pas de combinaison. Les conditions d'hygiène et sécurité n'étaient pas réunies, il faut que nos employés aient des réflexes et même si la commission est passée, si un seul est intoxiqué, vous aurez des ennuis. Il me semble donc important de vous le dire.

Christine THERET : Les agents ne le savent pas.

Philippe TERRASSIN : Je suis désolé de dire que tout le monde est au courant et je pense que Laurence G. membre du CTP est sensible sur ce point et qu'elle se bat pourtant là-dessus. Certes c'est un peu critique vis-à-vis de Gerdina mais je pense qu'il faut faire attention à tout cela et passer les bonnes consignes. Nous souhaitons être constructifs avec ces remarques.

➤ **Communication**

Philippe TERRASSIN : Nous avons découvert le nouveau journal.

Reynold L'HERMINE : J'espère qu'il n'y avait pas de fautes !

Philippe TERRASSIN : Je ne voulais pas le dire à la présidente des Prix Malins mais elle en a fait encore. Je le dis uniquement parce que monsieur L'Hermine en parle.

Claire VACHEDOR : Cela a été pourtant corrigé par plusieurs personnes.

Philippe TERRASSIN : Dans ce cas, je veux bien vous prêter mon correcteur automatique. Mais plus sérieusement, vous expliquez que la communication ne se fera qu'une fois par an à travers cette publication et que d'autres se feront par les flashes info. Je voudrais vous rappeler un point du règlement intérieur du conseil municipal qui stipule que l'opposition a droit de parole dans tous les supports écrits. Vous avez déjà fait 5 flashes sans que nous puissions nous exprimer. Je demande donc solennellement que notre groupe soit sollicité à chaque publication pour respecter le règlement intérieur. De la même façon, nous avons demandé de pouvoir avoir une insertion sur le site Internet de la commune, nous ne l'avons toujours pas. Pour l'instant, nous mettrons le texte de l'agenda et le changeront régulièrement. Nous demandons que le règlement intérieur soit respecté et nos demandes également.

Claire VACHEDOR : Je vais regarder le règlement intérieur. Dans le flash info, il n'y a aucune polémique. Que voulez-vous y mettre ?

Philippe TERRASSIN : Nous ne référons pas le débat sur le droit de regard du maire sur les écrits de l'opposition, mais madame, respectez le droit de l'opposition de pouvoir informer dans les communications municipales. Vous n'avez pas à juger nos contenus, c'est la loi que de nous

laisser nous exprimer. L'opposition peut dire ce qu'elle veut sans forcément polémiquer.

Claire VACHEDOR : Non, elle ne dira pas ce qu'elle veut... Il y a des règles.

Christian BARILLET : Notre expression dans les publications doit être du même niveau que lors des conseils. C'est d'abord un regard différent des choses pour pouvoir améliorer la gestion et l'image de la commune, ce n'est pas de démolir mais de tirer vers le haut.

Reynold L'HERMINE : Ceci dit, il y a une différence avec ce qui se faisait avant 2014 puisque vous avez un droit d'expression dans le journal que l'opposition n'avait pas avant, mais c'est vrai qu'elle ne l'avait pas demandé.

Philippe TERRASSIN : Non, l'opposition ne souhaitait pas s'exprimer, la différence est majeure. Nous avons plusieurs fois demandé qu'ils le fassent.

Christian BARILLET : Cela a été réitéré à de nombreuses reprises, c'est aussi une bonne image de la démocratie de permettre cette expression.

Philippe TERRASSIN : Ils ne le souhaitaient pas, c'était leur droit. Nous, nous souhaitons nous exprimer.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun des conseillers ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h.

La parole est donnée au public

- Le mari d'une élue de la majorité interroge Philippe Terrassin : « Cela vous dérange d'avoir des fautes d'orthographe dans une lettre ? Il n'y a pas des choses plus importantes que des fautes ? »

Philippe TERRASSIN : Sur des courriers de la mairie, oui vraiment.

Christian BARILLET : C'est très important pour l'image de notre commune. Il y a des étudiants ici ce soir. Nous devons leur donner la bonne image.

- Un monsieur revient sur la course cycliste qui aura lieu le 8 mai aux Archambaults et se rappelle que l'an passé, la route était barrée et déplore qu'aucun panneau ne le signalait.

Joël GUITTON : La route n'était pas barrée, il y avait une déviation. Cette déviation a toujours été mise avec, à l'appui, un arrêté municipal et un arrêté préfectoral et la pose de panneaux. Vous pouvez emprunter la route mais dans le sens de la course.

- Ce même monsieur s'adresse à M. le Maire et demande si un employé municipal entretient le cimetière.

M. le Maire : Non, il n'y a pas d'employé ; nous avons un contrat avec Orchis de Loches et les salariés d'Orchis y étaient aujourd'hui.

La séance se termine à 22h05.